

# Elle attaque l'État après l'assassinat de sa sœur

**Poitiers.** En juin 2007, Mireille était tuée par son mari, remis en liberté après sa mise en examen pour viol. La sœur de la victime demande des comptes à l'État.

**M**ireille est-elle morte à cause d'un dysfonctionnement de la justice poitevine ? Véronique, sa sœur, le pense et attaque l'État en justice.

Le Figaro révélait, dans son édition d'hier, que Véronique Bernard avait assigné en justice l'État pour « dysfonctionnement du service public de la justice ». Le tribunal de grande instance de Paris examinera le dossier, le 8 octobre prochain.

L'affaire débute le 19 juin 2007. Mireille Guilbault, enseignante au lycée du Dolmen, à Poitiers, est abattue par son mari, Pascal, travaillant à l'université. Il l'attend à Vannes avec une carabine. Il tire onze fois, se réservant la dernière balle.

Très vite l'affaire prend un tour polémique. Mis en examen pour viol avec actes de tortures et de barbarie et menaces de mort sur sa femme, Pascal Guilbault avait été laissé libre sous contrôle judiciaire. Le parquet avait réclamé son placement en détention. Le juge des libertés et de la détention en avait décidé autrement. Le parquet avait fait appel de la décision. Cet appel devait être examiné le... 19 juin, le jour du drame de Vannes.

« Les motivations de ma cliente sont très claires », explique Sophie Dechaumet, avocate à Paris. « Elle estime qu'il y a une faute de la justice dans cette affaire. » Elle balaie d'un revers de la main les interrogations du

reste de la famille sur cette procédure qu'elle ignorait (lire par ailleurs). « Si ma cliente ne parle plus à sa famille et s'est exilée en Angleterre, il y a des raisons à cela, mais c'est du domaine de la vie privée. »

## “ C'était 50-50 ”

Pour le procureur de la République de Poitiers, les choses sont claires. « Nous avions fait appel de la décision du JLD (NDLR : juge des libertés et de la détention) car nous estimions que le mandat de dépôt s'imposait. » Au cours de son audition au commissariat, Pascal Guilbault avait, en effet, proféré des menaces claires à l'encontre de son épouse.

Mais, devant le JLD, il s'était

montré repentant, en pleurs. « Des larmes de crocodiles », nous dit-on de source judiciaire. « Je pense que, devant un JLD, ce dossier, c'était du 50-50. La moitié l'aurait envoyé en détention, l'autre l'aurait laissé en liberté surveillée. »

C'est sur la justesse de ce choix, sur cette appréciation humaine d'un dossier, que la justice va devoir se prononcer.

La JLD, aujourd'hui visée à travers cette procédure, est décrite comme très « marquée » par cet épisode. Elle exerce désormais aux affaires familiales. Une source judiciaire confirme qu'il n'y a « pas eu de sanctions disciplinaires prises à son encontre ». E. C.

## ••• “ Je ne comprends pas ce qu'elle veut ”

**U**n blanc. En apprenant la nouvelle au téléphone, de la bouche du journaliste, Serge Bernard marque un temps d'arrêt. Il ne comprend pas bien de quoi il retourne. Il avoue sa surprise. Lui, le père de Mireille, abattue en juin 2007, et de Véronique, qui vient de porter plainte, tombe des nues.

« Vous me l'apprenez. Je ne sais pas. Nous, on avait décidé

de ne rien faire, on nous avait fait comprendre que ça ne servait à rien, qu'on n'avait aucune chance. On n'a aucune nouvelle de Véronique. Elle vit en Angleterre, je ne peux même pas vous dire depuis combien de temps. On l'a su quand on a voulu la prévenir de la mort de sa sœur. Elle ne donnait aucune nouvelle, ni à nous, ni à ses sœurs et pas à ses nièces. On ne l'a pas vue pour les obsèques de

Mireille. Je ne sais pas ce qu'elle veut. Ce n'est pas très intelligent de sa part de remuer tout ça. Elle devrait penser à ses nièces qui continuent leurs études. » Pour la mère de Mireille, tout ça n'est qu'une histoire d'argent à soutirer.

## “ C'est catastrophique ”

L'incompréhension est manifeste pour tous ceux qui ont soutenu et aidé la famille. « Je

pense qu'il y a visiblement des comptes à régler », explique une proche du dossier. « Les parents et le tuteur des enfants n'avaient pas souhaité porter plainte. Je suis tétonnée par cette nouvelle, je pense aux enfants qui ont perdu leur mère par leur père, c'est catastrophique de remuer tout cela ainsi. » E. C.

## Ils attaquent la mairie au pied-de-biche

### Nérignac

**E**h oui, encore une fois ! Ça devient pénible, commente une habitante de Nérignac. Une fois de plus, la commune a été touchée par des cambriolages. La mairie et la maison de la secrétaire de mairie ont été touchées.

« On pense que cela a dû se passer au cours de la nuit de vendredi à samedi », confie le maire, Jean Broquet. « A un moment, des personnes qui ont loué la salle des fêtes ont entendu du bruit à côté. Ils pensent que quelqu'un s'est sauvé. »

### Malgré des portes sécurisées

En arrivant à la mairie, le premier magistrat de la commune constate les dégâts. « On avait fait installer, voilà dix-huit mois, des portes sécurisées en alu à trois points. Il y avait eu des vols pendant l'été 2007, des vols dans des granges, dans des congélos. Là, ils nous ont cassé les trois portes au pied-de-biche. Les montants en alu ont été carrément arrachés. Je ne sais pas ce qu'ils cherchaient, rien n'a été dérobé à l'intérieur. » Hier, le maire, attendait de connaître le montant de la note.

L'intrusion dans la mairie n'est pas restée un acte isolé. Comme un fait exprès, la maison de la secrétaire de mairie, pourtant éloignée de la mairie, a été visée, au même moment, par un cambriolage.

« On ne l'a pas vu tout de suite. C'était dans une dépendance de la maison. On s'en est aperçu, samedi après-midi. On nous a pris des victuailles, des cannes à pêche, des armes de collections, des cartouches. »

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie pour ces nouveaux faits qui contribuent un peu plus à agacer une population déjà plusieurs fois touchée.



Les portes sécurisées ont été attaquées au pied-de-biche  
(Photo correspondant NR C. Marché)

### en savoir plus

#### Cambriolages à répétition à Saint-Martin-l'Ars : un mineur arrêté

Actuellement, les cambriolages se multiplient dans les environs de Montmorillon. Un phénomène en recrudescence pas seulement dans l'agglomération. Les campagnes sont aussi touchées. Nérignac, Moussac,

Saint-Martin-l'Ars... la liste est longue.

A Saint-Martin-l'Ars, l'enquête de la gendarmerie vient de déboucher sur l'interpellation d'un mineur. Arrivé avec sa famille depuis peu, il est soupçonné de plusieurs vols.

« A ma connaissance, il y en a eu quatre dernièrement dans la commune », confie le maire. « Ils se sont produits dans des maisons habitées ou bien dans des dépendances. Il y a eu une telle de

volée, des chèques, un vélo... »

Dans les différentes communes évoquées, les larcins, survenus depuis quinze jours, portent sur des biens de faible valeur. Mais la répétition agace.

### la question

« M. le procureur, comment réagissez-vous aux perquisitions des journaux poitevins ? »

Au lendemain des perquisitions organisées par un juge d'instruction accompagné de quatre gendarmes dans les locaux de La Nouvelle République et de Centre-Presse, Frédéric Fèvre, procureur de la République a reçu, hier, une délégation de journalistes des deux quotidiens.

« Je n'ai pas à commenter une décision qui relève de la seule initiative du juge d'instruction. Je tiens cependant à préciser que, contrairement à ce qui a pu être dit, ces perquisitions n'ont pas été effectuées à la demande du parquet. Je me propose de rédiger un rapport faisant état de vos protestations qui sera transmis à la présidente du tribunal de grande instance et au ministère de la Justice par l'intermédiaire de Mme le procureur général. »



Frédéric Fèvre.

### point chaud

#### Trop de plomb dans l'eau de l'école

Au cours d'une série de tests aléatoires sur la teneur en plomb de l'eau délivrée par les robinets de l'école Condorcet, à Poitiers, une teneur légèrement anormale a été constatée.

Sur certains des vingt-quatre points de contrôles réalisés dans l'école, le taux était supérieur à la norme. Elle est fixée à 25 microgrammes par litre. Elle sera en 2013 de 10 microgrammes par litre. Hier matin, dès les résultats connus, la Ville a mis à disposition, par précaution, des bouteilles d'eau minérale et interdit la consommation d'eau au robinet. Une entreprise doit intervenir, lundi prochain, pour changer la canalisation d'eau potable.